



REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Dossier remis par :	
Date :	
Montant à rembourser :	

N.B. : le remboursement concerne l'année universitaire en cours

1. ÉTAT CIVIL

N° étudiant Rennes 2 :

Sexe : M F

Date de naissance :

Nom :

Nom d'usage :

Prénom :

2. MOTIF DE LA DEMANDE

(Cocher la case correspondant à la demande et joindre obligatoirement les pièces demandées)

Etudiant·e boursier·ère

(Date limite de dépôt de la demande de remboursement : **30 juin 2024**)

Etudiant·e recruté·e·s lors de l'année universitaire en cours pour participer aux missions de l'université sur la base de l'article L811-2 du code de l'éducation, ayant un service prévisionnel ou un service fait égal ou supérieur à 30 heures (Exonération à hauteur de 75% des frais d'inscription. Date limite de dépôt de la demande de remboursement : **15 juin 2024**)

Annulation d'inscription pour l'année universitaire (*)

Autre (préciser le motif) :

* **L'annulation d'une inscription jusqu'au 31 octobre 2023** permet le remboursement des droits d'inscription, à l'exception des frais de dossier. Cela ne permet pas le remboursement de la Contribution Vie Étudiante et Campus (CVEC).

L'annulation d'une inscription entre le 1^{er} novembre et le 1^{er} décembre 2023 ne permet aucun remboursement.

Après le 1^{er} décembre 2023, il n'est plus possible d'annuler une inscription. A partir de cette date, une demande de démission peut être adressée à la scolarité de l'UFR d'inscription. Cette demande de démission ne donnera lieu à aucun remboursement.

3. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE EN COURS

Filière d'inscription (préciser le parcours selon la filière) et année d'inscription (ex : L1 Arts du spectacle – Études théâtrales) :

Mode paiement des droits lors de l'inscription :

CB CB (en 3 fois) Chèque bancaire Numéraire Autre :

4. COORDONNÉES BANCAIRES

Libellé de la Banque :

Code Etablissement ou Banque :

Numéro de compte :

Titulaire du compte :

IBAN :

Code Guichet :

Clé RIB :

BIC :

Fait le : A :

Signature de l'étudiant·e :

► Formulaire complété et accompagné des pièces justificatives à déposer à l'accueil de votre UFR (Ouvert du lundi au jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 13h30 à 16h30).

OU

► Formulaire complété et accompagné des pièces justificatives à envoyer par voie postale à l'adresse suivante :

UNIVERSITÉ RENNES 2
UFR (à compléter) – Département (à compléter)
Place du Recteur Henri Le Moal / CS 24307
35043 RENNES CEDEX – France

PIÈCES À JOINDRE AVEC LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT SELON LE MOTIF

▶ <u>Pour une annulation d'inscription :</u>	▶ <u>Pour les autres cas :</u>
<p>un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)</p> <p>l'<u>original</u> de la carte étudiante avec les certificats de scolarité</p> <p>un <u>courrier</u> de demande d'annulation d'inscription <u>daté et signé</u></p>	<p>un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)</p> <p>la pièce justificative fondant la demande de remboursement :</p> <ul style="list-style-type: none">- la notification d'attribution <u>définitive</u> de la bourse (recto-verso)ou- autres cas (ex : demande d'annulation d'inscription en double cursus, contrat de travail, attestation de service fait...)

⚠ Aucune demande incomplète ne pourra être traitée

⚠ Le remboursement sera effectué par l'université Rennes 2 sous forme de virement sur votre compte bancaire